

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2018

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS

Le concours de dessin est gratuit et ouvert à tous les enfants scolarisés en classe d'élémentaire (du CP au CM2) dans les écoles publiques et privées de la ville de Divonne-les-Bains et des alentours. Il aura lieu entre le 1^{er} au 14 juin 2018, et se conclura par une exposition le samedi 16 juin 2018 sur le site de la Fan Zone organisée par l'Office de tourisme au Nautique, 282, Avenue des Alpes à Divonne-les-Bains.

L'objectif est d'accompagner de façon conviviale et familiale la coupe du monde de football qui se déroulera du 14 juin au 15 juillet 2018 en RUSSIE.

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le concours se déroule du 1^{er} au 14 juin 2018. Il est organisé par l'Office de tourisme de la Ville de Divonne-les-Bains en collaboration avec le Service Scolaire et les commerçants partenaires.

La liste des commerçants participant à ce concours est consultable à l'Office de Tourisme ainsi que sur son site internet (divonnelesbains.com). Chaque dessin sera remis, par son auteur, à l'un des commerçants partenaires, durant la durée du concours. Chaque commerçant élira son dessin victorieux.

ARTICLE 2- THÈME

Le thème générique est celui de la coupe du monde de foot. Il peut s'agir par exemple de ce sport en particulier, des équipes nationales de football participantes ou des drapeaux des équipes nationales participantes. Toute autre proposition en lien avec cet événement footballistique sera acceptée. Les drapeaux et équipes peuvent être revisités.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les enfants scolarisés en classe d'élémentaire de la ville de Divonne-les-Bains et des alentours. Le dessin doit être au format A4. Les matériaux utilisés sont libres.

Tout participant devra mentionner au dos de son dessin :

- son nom,
- son prénom,
- son âge,
- un numéro de téléphone permettant de contacter l'un des parents.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les dessins seront évalués sur leur valeur technique et artistique par les commerçants.

ARTICLE 5 : PRIX

Chaque commerçant partenaire élira son plus beau dessin. L'auteur du dessin sélectionné se verra remettre un ballon officiel de la Coupe du Monde de Football 2018. Les seconds et troisièmes dessins se verront remettre un assortiment de bonbons en remerciement de leur participation. Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangés contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les dessins seront exposés lors de la retransmission du match de l'équipe de France sur le site de la Fan Zone de l'Office de Tourisme, au Nautique le 16 juin 2018 à 12 heures.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS

Les résultats seront dévoilés sur le site de la Fan Zone à l'occasion de l'inauguration de l'exposition.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix auprès du commerçant concerné.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué des commerçants participants au concours.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de déclarer hors concours les dessins ne respectant pas le règlement. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur du ou des dessins soumis.

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.